



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE  
80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) G0A 1A0

---

**SÉANCE ORDINAIRE**  
tenue au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne,  
le lundi 8 juin 2026 à 19 h 30.

**ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la séance ordinaire du 8 juin 2026;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026;
4. Réponse aux questions laissées en suspens;
5. Première période de questions pour les gens qui doivent quitter;
6. Adoption des comptes payés et à payer;
7. Annulation de la résolution 094-04-26 – Octroi d'une aide financière au Fonds Louis-Garneau;
8. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 310-26;
9. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 311-26;
10. Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2026;
11. Autorisation de passage – installation d'une ligne d'alimentation électrique (lot 5 200 048);
12. Soutien aux artisans locaux – Route des Arts et Saveurs de Portneuf 2026;
13. Attribution d'un mandat de services professionnels à Cima+ pour la surveillance des travaux du rang Saint-Georges;
14. Octroi de contrat – Reconstruction de la chaussée du rang Saint-Georges (PAVL);
15. Attribution d'un mandat à Transport Gilles Tessier pour l'agrandissement du stationnement au 75, rue Principale;
16. Demande de dérogation mineure numéro DM-2026-2 concernant l'immeuble sis au 10, avenue de la Rivière et identifié comme étant le lot numéro 4 909 746 du cadastre du Québec;
17. Demande de dérogation mineure numéro DM-2026-3 concernant un immeuble sis au 39, rue des Ronces et identifié comme étant le lot numéro 4 909 511 du cadastre du Québec;
18. Autorisation de passage du Tour cycliste de la Fondation Santé Portneuf;
19. Ajout à la séance ordinaire du 11 mai 2026;
20. Correspondance;
21. Points d'information;
22. Période de questions et requêtes des citoyens;
23. Levée de l'assemblée.